



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 161 b) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	9
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	10
II. Ressources financières	34
A. Vue d'ensemble	34
B. Contributions non budgétaires	35
C. Gains d'efficacité	35
D. Taux de vacance de postes	35
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	36
F. Formation	37
G. Services de détection des mines et de déminage	38
H. Projets à effet rapide	38



III. Bombardement de Cana	39
IV. Analyse des variations	39
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	42
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	43
Annexes	
I. Définitions	44
II. Organigrammes	46
Carte	48

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), dont le montant s'élève à 517 553 200 dollars.

En 2015/16, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles en mettant particulièrement l'accent sur la mise en œuvre des priorités stratégiques et des recommandations formulées dans le bilan stratégique de la Force et que le Conseil de sécurité a approuvées dans ses résolutions 2064 (2012) et 2115 (2013).

La FINUL continuera de se consacrer à la mise en œuvre des priorités stratégiques suivantes : a) faire appliquer la résolution 1701 (2006) de manière intégrée, en faisant travailler ensemble la FINUL, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et l'équipe de pays des Nations Unies; b) impliquer davantage le Gouvernement libanais dans l'application de la résolution 1701 (2006), en particulier en renforçant sa présence dans le sud du Liban; c) poursuivre le dialogue stratégique et renforcer les capacités de l'armée libanaise, afin qu'elle puisse prendre graduellement un contrôle effectif et durable de la zone d'opérations de la FINUL et des eaux territoriales libanaises et pour favoriser l'instauration d'un cessez-le-feu permanent.

La FINUL continuera d'utiliser les mécanismes en vigueur pour assurer une liaison et une coordination efficaces avec les parties et tentera de pérenniser la cessation des hostilités en faisant participer les parties à des activités de renforcement de la confiance et d'atténuation des conflits.

Elle continuera de faciliter et de diriger l'action du mécanisme tripartite afin d'encourager les parties à adopter des dispositions en matière de sécurité et à conclure des accords pragmatiques au niveau local, le but étant de réduire les risques d'affrontements et de dissiper rapidement, sinon d'éviter, les tensions, et, à cette fin, elle veillera à faire respecter la Ligne bleue sur toute sa longueur, notamment en rendant son tracé plus visible et en facilitant le retrait complet des Forces de défense israéliennes de Ghajar et d'une zone adjacente, au nord de la Ligne bleue.

La FINUL continuera d'aider, par ses moyens maritimes, la marine libanaise à empêcher l'entrée au Liban d'armes ou de matériel connexe non autorisés, et de lui apporter une formation technique ou d'autres types d'assistance pour lui permettre d'assumer, à terme, le contrôle effectif de la sécurité des eaux territoriales libanaises.

Pour l'exercice 2015/16, le montant total des ressources proposées pour la FINUL s'élève à 517 553 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 7 998 800 dollars, soit 1,6 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2014/15 (509 554 400 dollars). Cette augmentation est essentiellement imputable au déploiement de matériel et de soldats de deux contingents et à l'application des avancements annuels d'échelon du personnel civil. Elle est en partie compensée par la diminution des dépenses opérationnelles.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 275 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 635 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2015/16 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	293 263,9	324 700,6	336 875,4	12 174,8	3,7
Personnel civil	103 769,9	94 681,4	97 433,2	2 751,8	2,9
Dépenses opérationnelles	94 865,9	90 172,4	83 244,6	(6 927,8)	(7,7)
Montant brut	491 899,7	509 554,4	517 553,2	7 998,8	1,6
Recettes provenant des contributions du personnel	12 975,5	11 742,9	12 342,8	599,9	5,1
Montant net	478 924,2	497 811,5	505 210,4	7 398,9	1,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	491 899,7	509 554,4	517 553,2	7 998,8	1,6

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

Ressources humaines^a

	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	Total
Direction exécutive et administrative				
Effectif approuvé 2014/15	–	11	6	17
Effectif proposé 2015/16	–	10	5	15
Composantes				
Composante opérations				
Effectif approuvé 2014/15	15 000	43	38	15 081
Effectif proposé 2015/16	15 000	43	40	15 083
Composante appui				
Effectif approuvé 2014/15	–	259	609	868
Effectif proposé 2015/16	–	222	590	812
Total				
Effectif approuvé 2014/15	15 000	313	653	15 966
Effectif proposé 2015/16	15 000	275	635	15 910
Variation nette	–	(38)	(18)	(56)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), puis élargi dans la résolution 1701 (2006) et prorogé dans des résolutions ultérieures, la dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2015, ayant été autorisée par la résolution 2172 (2014).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à parvenir à rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FINUL contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui). Ces composantes sont fondées sur le mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FINUL ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2014/15, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du chef de mission et commandant de la Force, du chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles et du Directeur de l'appui à la mission, est situé à Naqoura, à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un petit bureau a été ouvert à Beyrouth, capitale du Liban et principal point d'entrée dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est doté de personnel de liaison et de personnel politique, ainsi que de personnel d'appui, qui est en contact avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs et les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la FINUL ou pour les rapatrier. Le bureau de Beyrouth joue un rôle important dans la coordination de l'appui au niveau régional. L'établissement à Tel-Aviv d'un bureau de la FINUL chargé de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires israéliennes et d'autres autorités publiques compétentes reste une priorité de la Force.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force

6. Conformément à son plan de mission, les principales priorités de la FINUL pour l'exercice 2015/16 sont les suivantes :

a) Maintenir une force crédible et efficace en matière de dissuasion, de prévention et de désescalade du conflit en vue d'empêcher la reprise des hostilités et d'aider l'armée libanaise à maintenir au sud du Litani des conditions de sécurité stables et à s'assurer qu'aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non

autorisé ne s'y trouve, tout en restant prête à répondre, dans la mesure de ses capacités, à toute urgence ou activité hostile sur son théâtre d'opérations;

b) Améliorer la liaison et la coordination au niveau stratégique, en particulier grâce au mécanisme tripartite, en vue d'encourager les parties à prendre des dispositions en matière de sécurité et de conclure des ententes pragmatiques au niveau local, le but étant de réduire les risques d'affrontements et de dissiper rapidement, sinon d'éviter, les tensions et, à cette fin, veiller à faire respecter la Ligne bleue sur toute sa longueur, notamment en rendant son tracé plus visible et en facilitant le retrait complet des Forces de défense israéliennes de Ghajar et d'une zone adjacente, au nord de la Ligne bleue;

c) Élargir son champ d'action dans le cadre du partenariat stratégique qu'elle a noué avec l'armée libanaise, le but étant notamment d'aider cette dernière à renforcer ses capacités afin qu'elle puisse assurer progressivement, efficacement et durablement le contrôle de la sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL et les eaux territoriales libanaises, et qu'un cessez-le-feu permanent soit instauré;

d) Continuer de faire en sorte que le Gouvernement libanais concoure à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), notamment en incitant ses ministères et forces de l'ordre à jouer un plus grand rôle au sud du Liban;

e) Continuer d'aider, par ses moyens maritimes, la marine libanaise à empêcher l'entrée au Liban d'armes ou de matériel connexe non autorisé, et de lui apporter une formation technique ou d'autres types d'assistance pour lui permettre d'assumer, à terme, le contrôle effectif de la sécurité des eaux territoriales libanaises.

7. Dans le cadre d'une stratégie viable à long terme, la FINUL continuera de s'appuyer sur les relations qu'elle a nouées de longue date avec la population locale pour communiquer davantage avec elle, en manifestant la sensibilité culturelle voulue, le but étant que la population soutienne en connaissance de cause le mandat et les activités de la Force. Pour ce faire, la FINUL propose de maintenir les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide au même niveau que dans le budget 2014/15 (500 000 dollars).

8. Consciente qu'elle ne peut pas être exclue de l'action politique prévue par la résolution 1701 (2006) car il y a interdépendance entre les conditions de sécurité et le processus politique, qui visent conjointement un cessez-le-feu permanent et un règlement du conflit à long terme, la FINUL prévoit de faire appliquer ladite résolution de manière intégrée et globale, de donner la priorité aux objectifs de l'ONU, de coordonner les activités de ses composantes militaire et civile et de travailler en synergie avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et l'équipe de pays des Nations Unies.

9. La FINUL continuera de servir de rempart contre les effets déstabilisants de la crise syrienne sur la situation stratégique établie au sud du Liban en application de la résolution 1701 (2006). Elle continuera de faire régulièrement le point sur la planification de ses interventions d'urgence, en prenant surtout en compte les répercussions que cette crise pourrait avoir sur ses opérations.

10. La composante appui de la FINUL continuera de fournir à toutes les composantes de la Force un éventail complet de services sur 55 sites et à son quartier général, à Naqoura. Son service de transport hélicoptéré continuera d'assurer

des vols spéciaux selon un horaire fixe ou à la demande. La Force continuera d'utiliser un itinéraire principal de ravitaillement et d'opérer sur les eaux côtières grâce à un navire loué. La FINUL se servira des dispositions contractuelles permanentes pour assurer principalement l'approvisionnement en rations et en carburant. Depuis les nouveaux locaux dans lesquels elle s'est installée à Beyrouth, la Force continuera de jouer un rôle de liaison essentiel dans la gestion des questions relatives à l'accord sur le statut des forces, l'exportation et l'importation de biens et de services et le transit du matériel et du personnel, et d'assurer la coordination avec le Gouvernement et les autres bureaux des Nations Unies.

11. Dans sa résolution 66/264, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat. Ainsi, à l'issue de l'examen de la structure des effectifs civils de la FINUL mené en septembre 2013, le Secrétaire général a recommandé que 146 postes (103 d'agents recrutés sur le plan international et 43 d'agents recrutés sur le plan national) soient supprimés et que 52 postes soumis à recrutement internationaux soient transformés en postes soumis à recrutement national d'ici au 30 juin 2017. La FINUL a accéléré la mise en œuvre de ces recommandations au cours de l'exercice 2014/15 en appliquant une réduction nette des effectifs de 80 postes (39 d'agents recrutés sur le plan international et 41 d'agents recrutés sur le plan national) et en transformant 13 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. Une réduction nette des effectifs de 56 postes (38 d'agents recrutés sur le plan international et 18 d'agents recrutés sur le plan national) et la transformation de 28 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national sont proposées dans le budget 2015/16. Les changements sont décrits en détail au chapitre I.D.

12. La Force continuera de rechercher des gains d'efficacité :

- a) En remplaçant les groupes électrogènes par de nouveaux modèles dotés d'injecteurs électroniques à commande hydraulique;
- b) En utilisant le navire loué pour la relève des contingents;
- c) En utilisant les stocks de pièces détachées et de produits consommables pour limiter les achats;
- d) En confiant aux équipes du génie les travaux d'entretien et en regroupant ou transférant une dizaine de sites de missions;
- e) En continuant de prêter appui au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, dans la limite des ressources disponibles et en sus des activités régionales d'appui réglementées qu'elle mène dans les domaines de l'informatique et des communications, du soutien psychosocial et de la déontologie et de la discipline;
- f) En continuant d'institutionnaliser Umoja et les normes comptables internationales pour le secteur public, à titre prioritaire.

13. La hausse du montant total du budget proposé est principalement imputable à la hausse des taux fixes de remboursement au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents, ainsi qu'à celle des coûts liés à la relève des contingents, des dépenses étant notamment prévues au titre du matériel appartenant

aux contingents pour équiper un contingent d'infanterie mécanisée et déployer une compagnie de génie, dépenses qui n'étaient pas inscrites au budget 2014/15. En outre, les ressources prévues pour 2015/16 tiennent compte du fait que les coûts liés au personnel recruté sur le plan national devront être alignés sur la structure actuelle des dépenses, étant donné que les traitements du personnel recruté sur le plan national sont déterminés chaque année par le bureau de pays des Nations Unies et payés de manière rétroactive. En outre, le barème des traitements en vigueur au 1^{er} janvier 2014 ne s'applique qu'au personnel recruté à partir de septembre 2014.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

14. La FINUL continuera de collaborer étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. Elle continuera également à assurer, à l'échelle régionale, la coordination des services dans les domaines de l'informatique et des communications, ainsi que des activités relatives à la déontologie et à la discipline, au VIH/sida et au contrôle, pour elle-même et pour la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

15. La FINUL continuera de coordonner le réseau régional de formation et de définir les possibilités de participation, les accords de partage des dépenses et d'autres modes de collaboration rentables. Elle continuera également d'organiser, pour le compte d'autres missions, des séances de formation qui seront assurées par le personnel du Siège, des consultants externes et des formateurs, et à dispenser des programmes de formation internes à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, à l'ONUST, à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à l'UNFICYP, à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, au Programme alimentaire mondial, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Lorsque ces missions auront les mêmes besoins en matière de formation, la FINUL continuera à coordonner leurs demandes à l'échelle régionale afin d'éviter d'organiser les mêmes programmes de formation plusieurs fois.

16. Grâce à la coopération dont elles ont fait montre entre elles en matière de prestation de services relatifs à l'informatique et aux communications, les quatre missions déployées dans la région (FINUL, FNUOD, ONUST et UNFICYP) ont mis sur pied un solide réseau de données ainsi que des dispositifs fiables de reprise après sinistre et de gestion des crises, réduisant ainsi les risques opérationnels, pour le bénéfice des différentes opérations, militaires et techniques, des missions. En

outre, tous les organismes des Nations Unies et les partenaires d'exécution de la région bénéficient, dans le domaine de l'informatique et des communications, de services harmonisés à l'échelle du Moyen-Orient et conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux règles de gestion des fréquences radiophoniques. Au cours de l'exercice 2015/16, la FINUL continuera d'évaluer les besoins des missions de la région en matière d'infrastructure et de moyens de connexion à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Valence (Espagne), afin de faciliter la mise en place d'Umoja. Par conséquent, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale se partageront les frais de location du circuit de données reliant Beyrouth et Nicosie.

17. Les services régionaux des technologies de l'information et des communications continueront de s'employer, pour réaliser leurs objectifs stratégiques, à réduire les disparités entre les quatre missions (FINUL, FNUOD, ONUST et UNFICYP) en matière de prestation de services, à réaliser des économies d'échelle et à éliminer les activités redondantes. Ils chercheront en priorité à harmoniser et optimiser les moyens dont disposent la Force et les fonds et organismes des Nations Unies pour assurer la continuité de leurs activités, en coordonnant, examinant et testant leurs plans de résilience. À mesure que les fonctions des systèmes d'information géographique sont intégrées aux services, des mesures sont prises pour optimiser cette intégration et créer des synergies à l'échelle régionale.

18. L'équipe Déontologie et discipline continuera à mener ses activités régionales auprès de la FINUL, de la FNUOD, de l'ONUST, de l'UNFICYP, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, du Centre de services mondial, de la Mission d'appui des Nations Unies en Lybie, du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et du Comité des personnes disparues à Chypre. Avec l'aide des responsables de la déontologie et de la discipline, elle mènera des activités de prévention, procédera à l'estimation des risques et organisera des campagnes d'information, des réunions d'initiation et des séances de formation. Toutes les allégations de faute signalées seront traitées conformément aux règles en vigueur. L'Équipe facilitera l'établissement d'une cartographie de l'assistance aux victimes et de réseaux nationaux de prévention de l'exploitation et de la violence.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

19. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

20. Le Chef de la mission et Commandant de la Force et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force								
Effectif approuvé 2014/15	1	–	2	–	1	4	5	9
Effectif proposé 2015/16	1	–	1	–	1	3	4	7
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	(2)
Bureau du commandant adjoint de la Force								
Effectif approuvé 2014/15	–	1	1	–	1	3	–	3
Effectif proposé 2015/16	–	1	1	–	1	3	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques								
Effectif approuvé 2014/15	–	–	2	1	1	4	1	5
Effectif proposé 2015/16	–	–	2	1	1	4	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total								
Effectif approuvé 2014/15	1	1	5	1	3	11	6	17
Effectif proposé 2015/16	1	1	4	1	3	10	5	15
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	(2)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

Tableau 2
Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes					
	-1	P-4	Spécialiste des meilleures pratiques	Transfert	Au Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles
	-1	GN	Assistant d'équipe	Réaffectation	Au Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles
Total partiel	-2				

Composante 1 : opérations

21. Au titre de la composante opérations, la FINUL continuera d'aider l'armée libanaise à préserver, dans le secteur situé au sud du Litani, un environnement stable et sûr sans personnel armé, matériel ou armement non autorisés, en renforçant la coordination des activités soutenues par ses opérations, tout en restant prête à répondre, dans la mesure de ses capacités, à toute urgence ou activité hostile sur son théâtre d'opérations. Elle continuera à aider l'armée libanaise à renforcer ses capacités, notamment dans le cadre du mécanisme de dialogue stratégique, afin de lui permettre d'assumer une plus grande part des tâches relatives à la sécurité découlant de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de contribuer de façon décisive à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. Le Groupe d'intervention navale continuera d'aider la marine libanaise à empêcher l'entrée non autorisée au Liban par voie maritime d'armes ou de matériel connexe et de lui fournir une formation technique et d'autres formes d'assistance. La FINUL maintiendra des dispositifs de liaison et de coordination en vue de consolider la cessation des hostilités et associera les parties aux mesures de confiance et d'atténuation des conflits. Elle continuera de faciliter et de diriger les activités du mécanisme de coordination tripartite afin de promouvoir la mise en œuvre d'arrangements en matière de sécurité et d'accords concrets entre les parties, l'objectif étant de réduire les risques de frictions ou d'incidents et d'atténuer ou d'apaiser rapidement les tensions. À cette fin, elle invitera les parties à respecter scrupuleusement la Ligne bleue dans sa totalité, notamment en concourant à sa matérialisation et en facilitant le retrait des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente au nord de la Ligne bleue. Elle s'attachera aussi à aborder de façon globale l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en associant son action à celle du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de l'équipe de pays des Nations Unies, et continuera à veiller à ce que le Gouvernement libanais s'associe plus étroitement à la mise en œuvre de la résolution, notamment en incitant les ministères et les forces de l'ordre à jouer un plus grand rôle dans le sud du Liban. La FINUL entend tirer parti des relations établies de longue date avec la population locale et appliquer une stratégie viable à long terme, notamment en multipliant ses activités de communication tout en tenant compte de la culture locale, afin que la population ainsi informée soutienne son mandat et ses activités.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes et terrestres et de tirs le long de la Ligne bleue

1.1.2 Déploiement de l'armée libanaise dans toute la région située au sud du Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue

1.1.3 Absence de personnel armé, d'armes ou de matériel connexe dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani, à l'exception de ceux de l'armée libanaise et de la FINUL

Participation des deux parties à des réunions tripartites
et maintien de dispositifs de liaison et de coordination

Produits

- 999 180 jours-homme de patrouille motorisée, y compris une capacité de réserve et une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension, les interventions et les activités de protection à assurer, si besoin est, en cas de crise, en vue d'appuyer d'autres unités (10 hommes × 180 patrouilles (secteurs) × 366 jours, 30 hommes × 15 patrouilles (sections) × 366 jours, 30 hommes × 10 patrouilles de la réserve mobile (bataillons) × 366 jours et 90 hommes × 2 patrouilles de la réserve mobile (secteurs) × 366 jours)
- 808 860 jours-homme aux postes d'observation (10 hommes par poste × 3 équipes par poste × 55 postes d'observation permanents × 366 jours et 10 hommes par poste × 56 postes d'observation temporaires × 366 jours)
- 480 heures de patrouille aérienne à bord d'appareils Bell le long de la Ligne bleue et vols de reconnaissance dans la zone d'opérations
- 970 heures de vol à bord d'appareils Bell et Mi8 pour la constatation des incidents et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 1 647 jours-navire de patrouille navale aux fins de la surveillance de la frontière maritime du Liban, y compris dans le cadre d'exercices opérationnels conjoints avec l'armée libanaise (5 navires (2 frégates et 3 corvettes) × 366 jours de patrouille × 70 % d'utilisation à long terme et 2 navires rapides × 366 jours de patrouille × 50 % d'utilisation à long terme)
- 769 heures de vol pour les activités de patrouille et les opérations de surveillance à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes (2 hélicoptères × 1,5 heure par jour × 366 jours × 70 % d'utilisation à long terme)
- Activités opérationnelles coordonnées avec l'armée libanaise, dont au moins 10 opérations d'interception de tirs de roquette, 3 patrouilles à pied et activités de contrôle menées conjointement dans 12 postes de contrôle par jour
- Organisation de 750 exercices, séminaires, ateliers, conférences et stages de formation communs coordonnés avec les éléments terrestres et maritimes de l'armée libanaise en vue de renforcer ses capacités tactiques et opérationnelles et d'améliorer la coordination entre elle et la FINUL sur les plans opérationnel et tactique, de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité qui exigent une attention immédiate
- Présidence et services de secrétariat assurés pour des réunions tripartites tenues chaque mois ou en fonction des besoins
- Fourniture de services de secrétariat aux réunions des sous-comités tripartites, y compris le sous-comité chargé de la Ligne bleue, selon que de besoin, et appui hebdomadaire aux activités menées sur le terrain pour baliser clairement la Ligne bleue
- Consultations stratégiques et autres réunions de haut niveau tenues périodiquement avec des responsables de l'armée libanaise sur le renforcement de la coordination entre la FINUL et l'armée
- Le cas échéant, enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres incidents de nature à exacerber les tensions dans la zone d'opérations

- Contacts quotidiens avec les autorités locales et les responsables locaux en vue de mieux faire accepter les tâches confiées à la Force, de donner suite aux plaintes et préoccupations exprimées par les habitants de la zone d'opérations, de définir des mesures de confiance, de déceler les points de conflits éventuels entre la FINUL et la population locale et de prendre des mesures
- Réunions hebdomadaires, ou selon les besoins, avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants des milieux diplomatiques et les bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour faire mieux comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon les besoins, au sujet des questions opérationnelles intéressant la FINUL
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture médiatique des activités de la FINUL et de l'actualité régionale, y compris par les médias sociaux, les quotidiens et périodiques locaux et internationaux ainsi que par les médias électroniques et les médias sur Internet, résumés quotidiens de l'actualité diffusés le matin et l'après-midi et analyse hebdomadaire des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL
- Communication quotidienne avec les médias locaux et internationaux par courrier électronique, par téléphone ou lors de réunions ou de contacts directs, organisation de la couverture médiatique des activités de la FINUL (manifestations, visites, entretiens et points de presse), diffusion régulière de communiqués de presse et de photographies illustrant lesdites activités et publication quotidienne de mises à jour en anglais et en arabe sur le site Web de la FINUL et sur les médias sociaux (Facebook, YouTube, Twitter et Flickr)
- Production de documents audio et vidéo bilingues en vue de leur diffusion sur les stations de radio et les chaînes de télévision locales ainsi que par les canaux Internet officiels (site Web de la FINUL, Facebook, YouTube et UNifeed), notamment production d'une série radiophonique bimensuelle, de séquences télévisées thématiques et de documentaires sur le mandat, les opérations et les activités de maintien de la paix de la FINUL et sur la coordination avec l'armée libanaise
- Production et diffusion d'une revue trimestrielle d'information en anglais et en arabe (4 numéros par an, 80 000 exemplaires) sur les activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans toute la zone d'opérations, à l'intention de la population et des autorités locales, des institutions, des médias et de la communauté internationale, d'une revue interne trimestrielle en anglais (4 numéros par an, 40 000 exemplaires) et d'un calendrier en anglais et en arabe (22 000 exemplaires) et montage d'une exposition photographique thématique à l'intention de la population et des autorités locales, des jeunes et des femmes, des écoles et des organisations de la société civile dans la zone d'opérations, des autorités nationales libanaises, de la population dans son ensemble et des étrangers résidant au Liban
- Neutralisation des mines et munitions non explosées afin de ménager un accès en vue du marquage de la Ligne bleue

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban

1.2.1 Les 134 conseils municipaux existant dans la zone d'opérations de la FINUL sont en place et gèrent les municipalités; les institutions civiles et religieuses fonctionnent.

1.2.2 Le soutien au rôle joué par le Gouvernement libanais, ses ministères et ses institutions dans le sud du Liban est renforcé.

1.2.3 L'armée libanaise empêche la présence de toute autorité échappant au contrôle de l'État libanais.

1.2.4 Les capacités de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise sont renforcées.

Produits

- Réunions bimensuelles avec les autorités centrales libanaises, y compris les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'élargissement de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban, et avec les organismes publics centraux et régionaux chargés de fournir des services publics à la population du sud du Liban
- Fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants du corps diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions et sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier en ce qui concerne les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, et coordination des activités avec ces entités
- Liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies, les représentants du corps diplomatique, les donateurs potentiels et les organisations non gouvernementales internationales et nationales, en vue de mieux coordonner l'application systématique et intégrée de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Liaison et coordination, dans le cadre de réunions et de groupes de travail, avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales intervenant dans le sud du Liban, en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, le partage de l'information et la planification des interventions d'urgence, s'agissant notamment du relèvement, du développement et d'autres questions intersectorielles
- Fourniture aux autorités locales de conseils sur l'élaboration de projets à financer par les donateurs extérieurs, et de conseils techniques sur la gestion des projets et d'autres initiatives spéciales qui aident l'État à étendre son autorité et les administrations locales à exercer leurs responsabilités
- Coordination avec l'armée libanaise et fourniture à celle-ci d'une aide visant à améliorer la coordination civilo-militaire
- Mise en œuvre de 25 projets à effet rapide visant à favoriser l'élargissement de l'autorité de l'État, l'éducation et le renforcement des capacités en matière civique, les initiatives de gestion des conflits et de renforcement de la confiance et l'amélioration des services de base
- Tenue de réunions et organisation de campagnes de sensibilisation, de manifestations et d'activités d'information auprès de la population locale, afin de favoriser l'établissement de partenariats entre les autorités, institutions et groupes locaux et les organisations non gouvernementales internationales et locales, les composantes de la FINUL et les organismes des Nations Unies, et d'appuyer, d'étendre et d'améliorer le renforcement des capacités, la diffusion de l'information et la sensibilisation
- Gestion des sondages d'opinion trimestriels conduits dans la zone d'opérations de la FINUL
- Campagnes d'information trimestrielles sur les activités et le mandat de la FINUL faisant appel aux éléments suivants : diffusion de prospectus (15 000) et de dépliants (15 000), qui seront également disponibles sur Internet, organisation de points et conférences de presse, publication de communiqués de presse, diffusion bimensuelle d'émissions radiophoniques et d'annonces vidéo, ainsi que de supports photographiques (notamment au moyen d'expositions), publication tous les deux mois d'une revue d'information et diffusion d'un fil d'actualités régulièrement mis à jour

Facteurs externes : Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et s'abstiennent de faire obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (opérations)

Catégorie									Total
I. Contingents									
Effectif approuvé 2014/15									15 000
Effectif proposé 2015/16									15 000
Variation nette									–
II. Personnel civil									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>national</i>	Total	
Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles									
Effectif approuvé 2014/15	–	2	4	2	3	11	3	14	
Effectif proposé 2015/16	–	2	5	2	3	12	4	16	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	1	2	
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	3	2	1	6	2	8	
Effectif proposé 2015/16	–	–	3	1	1	5	3	8	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	
Groupe du VIH/sida									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	1	1	1	3	3	6	
Effectif proposé 2015/16	–	–	1	2	–	3	3	6	
Variation nette	–	–	–	1	(1)	–	–	–	
Groupe de coordination tripartite									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	1	–	1	2	3	5	
Effectif proposé 2015/16	–	–	1	–	1	2	3	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de Beyrouth									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	4	–	–	4	2	6	
Effectif proposé 2015/16	–	–	4	–	–	4	2	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de l'information									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	2	3	2	7	13	20	
Effectif proposé 2015/16	–	–	2	3	2	7	13	20	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2					
Section des affaires civiles									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	3	6	–	10	12	22	
Effectif proposé 2015/16	–	1	3	6	–	10	12	22	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2014/15	–	3	18	14	8	43	38	81	
Effectif proposé 2015/16	–	3	19	14	7	43	40	83	
Variation nette	–	–	1	–	(1)	–	2	2	
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2014/15	–	3	18	14	8	43	38	15 081	
Effectif proposé 2015/16	–	3	19	14	7	43	40	15 083	
Variation nette	–	–	1	–	(1)	–	2	2	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 4

Ressources humaines : Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes				
+1	P-4	Spécialiste des meilleures pratiques	Transfert	Depuis le Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force
+1	GN	Assistant de recherche	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force
Total partiel	+2			

22. Le Groupe des pratiques optimales est chargé d'élaborer des pratiques optimales visant à renforcer l'efficacité et à améliorer le rapport coût-efficacité de toutes les activités de la Force, d'en assurer le suivi et de conseiller la direction sur la question. À l'issue d'un examen des activités du Groupe, il a été décidé que celui-ci et les deux postes dont il était doté relèveraient du Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles. Le Groupe serait ainsi plus en prise avec les opérations sur le terrain et pourrait ainsi mieux les

comprendre et fournir des analyses de meilleure qualité aussi bien au niveau local que dans toute l'Organisation. À cet égard, il est proposé que le Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force cède un poste P-4 de spécialiste des meilleures pratiques et que le poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit transformé en poste d'assistant de recherche.

Cellule d'analyse conjointe de la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 5

Ressources humaines : Cellule d'analyse conjointe de la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-3	Analyste de l'information	Transformation	Transformation en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Analyste de l'information	Transformation	
Total partiel	-				

23. Compte tenu des recommandations issues de l'étude des effectifs civils, il est proposé de transformer un poste d'analyste de l'information de classe P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national puisque l'on a estimé que les fonctions s'attachant à ce poste pouvaient être assumées à ce niveau.

Groupe du VIH/sida

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

Tableau 6

Ressources humaines : Groupe du VIH/sida

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+1	P-3	Chef adjoint/spécialiste du VIH/sida	Transformation	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile
	1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	Transformation en poste P-3
Total partiel	-				

24. Le Groupe du VIH/sida incorporera des politiques relatives au VIH/sida dans les activités de la FINUL, fournira un appui technique aux institutions nationales et mènera des projets de sensibilisation auprès des populations vulnérables, afin de réduire l'incidence de l'épidémie parmi les membres du personnel de la mission et la population libanaise. En sa qualité de pôle d'appui, il renforcera ses activités et

fournira aux autres missions de maintien de la paix de la région des conseils techniques conformes aux principes établis. Compte tenu des recommandations issues de l'étude des effectifs civils, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) dont le titulaire est chargé de conseiller et de former le personnel civil et militaire en poste de classe P-3, le titulaire étant appelé à exercer les fonctions de chef adjoint et spécialiste du VIH/sida. Le titulaire exercerait également les fonctions de chef par intérim en l'absence du chef du Groupe.

Composante 2 : appui

26. La composante appui continuera de fournir un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels afin de contribuer à la mise en œuvre du mandat de la Force par l'exécution des produits prévus, l'amélioration des services et la réalisation de gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil prévu, à savoir 275 agents recrutés sur le plan international et 635 agents recrutés sur le plan national. Le principal changement concernant le personnel de la composante appui est la suppression de 48 postes d'ingénieur, dont 44 soumis à recrutement national, les fonctions correspondantes devant être confiées à des sous-traitants. Cet appui portera sur tous les domaines, notamment la déontologie et la discipline, l'information sur le VIH/sida, l'administration des ressources humaines, les soins médicaux, les technologies de l'information et des communications, les transports terrestres et le suivi et la gestion de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales, ainsi que la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la mission d'un appui plus efficace et plus rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1 Regroupement des fonctions d'entreposage et d'achat

2.1.2 Réduction du stock de pièces détachées (2014/15 : 10 %; 2015/16 : 9 %)

2.1.3 Réduction du nombre de téléphones portables GSM de fonction (2014/15 : 850; 2015/16 : 750)

2.1.4 Réduction de 2 % de la consommation de carburant et des émissions des groupes électrogènes appartenant à l'ONU

Produits

Amélioration des services

- Amélioration de la gestion du cycle de vie du matériel (de l'achat à l'élimination) pour une visibilité accrue et amélioration des indicateurs de résultats concernant les biens non durables
- Élimination des stocks de pièces détachées excédentaires et obsolètes en vue de la réduction des coûts d'entreposage et de stockage
- Extension de la zone de couverture du signal VHF par le recours à des émetteurs numériques
- Utilisation de systèmes d'appui informatique à distance pour assurer des prestations plus rapides aux clients

- Remplacement des groupes électrogènes par de nouveaux modèles dotés d'injecteurs électroniques à commande hydraulique
- Mise en commun des systèmes d'information géographique avec d'autres missions de maintien de la paix de la région (UNFICYP, FNUOD et ONUST)

Contingents, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de l'effectif autorisé de 15 000 militaires
- Établissement de 346 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour 43 unités constituées, en application de 43 mémorandums d'accord
- Établissement de 32 rapports d'inspection pour le Groupe d'intervention navale
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome de 43 unités constituées et du Groupe d'intervention navale
- Stockage et distribution de 6 500 tonnes de rations, 126 840 boîtes de rations et 1,1 million de litres d'eau en bouteille pour les contingents sur 19 sites
- Gestion de 910 civils en moyenne, dont 275 agents recrutés sur le plan international et 635 agents recrutés sur le plan national
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil, prévoyant des séances de formation, des activités de prévention, des mesures de suivi et des sanctions disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation d'installations sur 51 positions dont 1 576 bâtiments préfabriqués et 920 bâtiments en dur et 2 250 équipements (autres que des chaussées et des zones de stationnement asphaltées)
- Exploitation, réparation et entretien de 167 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien de 15 puits appartenant à l'ONU répartis sur 13 sites pour assurer l'approvisionnement en eau de 15 000 soldats
- Construction et exploitation de 2 puits appartenant à l'ONU à la position 1-0A et au quartier général de la Force pour assurer l'approvisionnement en eau de 2 000 soldats et civils
- Exploitation et entretien de 11 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU réparties sur 7 sites
- Évacuation et traitement des eaux usées de 51 positions par l'exploitation et l'entretien de 26 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU réparties sur 14 sites et de 80 fosses septiques situées dans toute la zone de la mission
- Construction de 33 nouveaux abris pouvant accueillir 722 agents recrutés sur le plan national et les personnes à leur charge en cas de crise
- Stockage et fourniture de 15 593 650 litres d'essence pour les groupes électrogènes
- Entretien de 100 km de routes d'accès à diverses positions militaires

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 842 véhicules appartenant à l'ONU, dont 26 véhicules blindés de transport de troupes, et de 1 956 véhicules appartenant aux contingents et destinés au transport du matériel appartenant à l'ONU, dans 4 ateliers répartis sur 3 sites
- Fourniture de 5 133 880 litres de carburant (essence ou gazole) pour les véhicules

- Organisation de programmes de formation et d'évaluation à l'intention de 700 conducteurs ou opérateurs de tous types de véhicules
- Transport de 35 000 passagers et de 1 092 tonnes de marchandises à l'intérieur de la zone de la mission à l'aide des moyens de transport routier de la mission et transport de 208 tonnes de marchandises à l'aide de moyens de transport à usage commercial

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 7 hélicoptères, dont un MI-8MTV civil
- Fourniture de 644 832 litres de litres de carburant aviation
- Transport de 13 500 militaires et civils et de 2 500 kg de marchandises

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 1 bâtiment de marine marchande
- Fourniture de 206 552 litres de carburant (essence ou gazole) pour 1 bâtiment de marine marchande
- Transport de 4 000 passagers et de 8 000 tonnes de marchandises à l'intérieur de la zone de la mission

Services informatiques et services de communication fournis au niveau régional

- Vidéoconférences mensuelles avec la FNUOD, l'UNFICYP, l'ONUST et d'autres entités régionales et diffusion aux chefs de mission de la région et au responsable du Siège de rapports mensuels et d'analyses des tendances ou de questions particulières

Communications

- Gestion et maintenance de 7 microstations terriennes (VSAT), 16 centraux téléphoniques et 110 liaisons hertziennes

Informatique

- Gestion et maintenance de 52 serveurs, 1 960 ordinateurs (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables), 360 imprimantes et 2 200 comptes de courrier électronique répartis sur 33 sites
- Gestion et maintenance de 33 réseaux locaux ou étendus destinés à 2 200 usagers dans 33 sites
- Gestion et maintenance du réseau sans fil

Systèmes d'information géographique

- Production de 307 cartes opérationnelles, dont des cartes thématiques, des cartes satellites et des cartes électroniques
- 20 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude
- Organisation, à l'intention du personnel de la Force, de 36 séances de formation sur le système de positionnement universel (GPS), le système d'information géographique et la cartographie
- Collecte et analyse de données géospatiales portant sur une superficie de 2 000 km² à l'appui des opérations de la Force

Gestion de l'environnement

- Réalisation de 100 évaluations environnementales, de 2 exercices d'intervention en cas d'urgence écologique, et de 24 études environnementales

- Organisation de 12 séances de formation à l'intention des nouveaux membres du personnel civil et militaire de la mission
- Publication de 1 rapport annuel sur l'environnement (état de l'environnement)
- Célébration de 6 journées consacrées à des problèmes écologiques majeurs, production de 12 prospectus et affiches et de bulletins d'information trimestriels (4)
- Production d'électricité photovoltaïque couvrant 20 % de la consommation d'électricité de Green Hill Camp

Santé

- Exploitation et entretien de 15 dispensaires de niveau I et de 2 installations médicales de niveau I + de la zone d'opérations
- Gestion des moyens d'évacuation terrestre et aérienne de l'ensemble de la mission prévus pour transporter le personnel stationné sur l'ensemble des sites de l'ONU, notamment vers des hôpitaux de niveau III et IV situés sur 8 sites, y compris hors de la zone de la mission, et gestion des accords conclus avec 2 hôpitaux de niveau I + situés sur 2 sites de la zone de la mission
- Tenue de séances obligatoires de formation initiale et d'orientation à l'intention de 10 000 membres du personnel militaire et civil de la Force
- Promotion de l'utilisation du préservatif et distribution de 150 000 préservatifs masculins et féminins à des fins de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles
- Élaboration et distribution de 9 types de supports d'information, de sensibilisation et de communication sur le VIH/sida adaptés à la situation locale
- Formation de 50 éducateurs pour les pairs et supervision des cours qu'ils dispensent au personnel de la FINUL
- Formation de 50 professionnels de la santé polyvalents aux directives, protocoles et procédures relatifs aux services de prise en charge du VIH/sida à la suite de la relève du personnel médical en uniforme
- Prestation, à la demande, de services fixes et mobiles de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel et organisation de campagnes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Force
- Promotion de mesures universelles d'hygiène et de sécurité au travail, comme le traitement postexposition des membres du personnel de la Force et de leur famille
- Organisation de 3 activités d'appui pour d'autres missions de la région

Sécurité

- Prestation de services de sécurité assurée 24 heures sur 24 sur l'ensemble de la zone de la Force
- Prestation de services de protection rapprochée assurée 24 heures sur 24 pour les hauts fonctionnaires de la Force et les hautes personnalités en visite
- Réalisation d'évaluations de la sécurité des sites de l'ensemble de la Force, y compris de la sécurité des logements
- Tenue de 20 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence pour les membres du personnel de l'ONU et leurs personnes à charge et les visiteurs et membres des délégations
- Tenue de 10 réunions de formation initiale à la sécurité pour tous les membres de la Force et de 6 réunions pour le personnel du Groupe d'observateurs au Liban

- Tenue de 12 exercices élémentaires d'évacuation en cas d'incendie et de lutte contre les incendies à l'intention des responsables de la sécurité incendie (1 exercice par zone par an) au sein de la Force
- Tenue de 12 exercices/réunions à l'intention des responsables de la sécurité incendie de la zone
- Tenue de 8 stages sur la sécurité et la sûreté en mission pour tous les fonctionnaires de l'ONU concernés dans la zone sud du Litani
- Gestion continue des contrats d'entretien et de réparation des systèmes d'alerte incendie et des extincteurs à la FINUL
- Gestion continue de l'information sur la sécurité en coordination avec les interlocuteurs de la FINUL et les autres départements concernés (établissement de rapports, d'avis consultatifs et d'autres documents sur la sécurité)
- Mise en place d'une surveillance en matière de sécurité et fourniture de services d'entretien et de réparation de 26 équipements de sécurité déployés aux 8 portes d'accès à la zone de la FINUL

Facteurs externes : Les fournisseurs et prestataires de services sont en mesure de livrer les marchandises et de fournir les services prévus dans les contrats.

Tableau 7
Ressources humaines : composante 2 (appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		Total
	<i>SGA/SG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	Total partiel		Total national^a		
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	1	43	46	26	72	
Postes proposés 2015/16	–	–	2	1	38	41	30	71	
Variation nette	–	–	–	–	(5)	(5)	4	(1)	
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	1	1	5	2	7	
Postes proposés 2015/16	–	–	3	1	1	5	2	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	7	5	26	39	69	108	
Effectif proposé 2015/16	–	1	6	4	20	31	75	106	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(6)	(8)	6	(2)	
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	1	17	15	84	117	454	571	
Postes proposés 2015/16	–	1	18	14	69	102	419	521	
Variation nette	–	–	1	(1)	(15)	(15)	(35)	(50)	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Services régionaux des technologies de l'information et des communications									
Postes approuvés 2014/15	–	1	3	5	43	52	58	110	
Postes proposés 2015/16	–	1	3	5	34	43	64	107	
Variation nette	–	–	–	–	(9)	(9)	6	(3)	
Total (Division de l'appui à la mission)									
Effectif approuvé 2014/15	–	3	27	25	153	208	581	789	
Effectif proposé 2015/16	–	3	27	23	123	176	558	734	
Variation nette	–	–	–	(2)	(30)	(32)	(23)	(55)	
Total (composante 2)									
Postes approuvés 2014/15	–	3	32	27	197	259	609	868	
Postes proposés 2015/16	–	3	32	25	162	222	590	812	
Variation nette	–	–	–	(2)	(35)	(37)	(19)	(56)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes

Tableau 8

Ressources humaines : Section de la sécurité

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes				
-1	SM	Assistant administratif (sécurité)	Suppression	
-4	SM	Agent de sécurité	Transformation	En postes d'administrateur et d'agent des services généraux recruté sur le plan national
+2	AN	Agent de sécurité	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
+2	GN	Assistant de sécurité	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
Total partiel	-1			

27. Un examen de la structure des effectifs civils a été réalisé afin de rationaliser les opérations, d'améliorer les services d'appui à la Force et de réduire le gaspillage d'énergie et les chevauchements d'activités. En ce qui concerne la sûreté et la sécurité au sud du Litani, une attention particulière est accordée à la sûreté et à la

sécurité des membres du personnel des Nations Unies, de leurs personnes à charge et de leurs conjoints. Ainsi, il est proposé de transformer quatre postes d'agent de sécurité (agent du Service mobile) en deux postes d'agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et deux postes d'assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), étant donné qu'il a été établi que le personnel recruté sur le plan national avait les compétences nécessaires pour exercer les fonctions attachées à ces postes sans compromettre la sécurité du personnel des Nations Unies. Il est également proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (sécurité) (agent du Service mobile), étant donné que la Section dispose de suffisamment de personnel pour s'acquitter de ses fonctions.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes

Tableau 9

Ressources humaines : équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-2	SM	Assistant administratif	Transformation	En postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+2	GN	Assistant administratif	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
Total partiel	-				

28. Au sein de l'équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission, il est proposé de transformer deux postes d'agent du Service mobile (assistant administratif) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, étant donné qu'il a été établi que les fonctions attachées à ces postes pouvaient parfaitement être exercées par des agents recrutés sur le plan national.

Tableau 10

Ressources humaines : Section de la gestion financière

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Transformation	D'un poste P-4
	-1	SM	Assistant (finances et budget)	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	SM	Assistant (finances et budget)	Suppression	
-1	GN	Assistant (finances et budget)	Suppression	
Total partiel	-2			

29. Compte tenu de la stratégie globale de renforcement des capacités nationales, il est proposé de transformer un poste P-4 (fonctionnaire des finances et du budget) en poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste d'agent du Service mobile [assistant (finances et budget)] en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il est également proposé de supprimer deux postes d'assistant (finances et budget) (1 SM et 1 GN) qui ne sont plus nécessaires compte tenu de l'augmentation des compétences et des capacités au sein de la Section.

Section des ressources humaines

Tableau 11

Ressources humaines : Section des ressources humaines

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	P-3	Administrateur	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Formateur	Transformation	D'un poste P-3
-1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
-1	SM	Assistant (perfectionnement du personnel)	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	D'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
-1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
Total partiel	-			

30. Il est proposé de transformer un poste d'administrateur (P-3) en poste de formateur (administrateur recruté sur le plan national), et de transformer un poste d'assistant chargé des ressources humaines et un poste d'assistant (perfectionnement du personnel) (agent du Service mobile) en postes de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national), étant donné qu'il a été établi que le personnel recruté sur le plan national avait les compétences nécessaires pour

exercer les fonctions correspondant à ces postes. Il est également proposé de transformer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant chargé des ressources humaines) en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 15 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 35 postes

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 12

Ressources humaines : équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transformation	En poste P-4
	-1	GN	Assistant social	Transfert	À la Section des services médicaux
Total partiel	-1				

31. Dans le Groupe de la gestion des marchés de l'équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission, il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile (fonctionnaire chargé de la gestion des contrats) en poste P-4. Les activités du Groupe concernent la supervision des contrats conclus entre la FINUL et les fournisseurs pour s'assurer du respect des procédures établies, ainsi que le suivi et l'évaluation des prestations des fournisseurs. À cet égard, il importe que le Groupe soit doté de personnel d'un niveau suffisamment qualifié pour veiller au respect de l'ensemble des principes et procédures en vigueur. La création d'un poste P-4 permettrait d'assurer au Groupe un effectif suffisant pour gérer les divers contrats. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant social (agent des services généraux) à la Section des services médicaux et de le placer sous l'autorité du Conseiller du personnel. Cette modification permettrait de corriger une incohérence du budget 2014/15 : le Conseiller du personnel a été transféré à la Section des services médicaux, alors que l'assistant social, qui l'aide à veiller à la santé mentale du personnel, est resté dans le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

Section des achats

Tableau 13

Ressources humaines : Section des achats

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation	D'un poste P-3
Total partiel	-				

32. Les fonctions et responsabilités de la Section des achats consistent à garantir la rentabilité des achats de biens et de services effectués par la FINUL, compte tenu des pouvoirs qui lui sont délégués et conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux directives et procédures d'achat. Dans cette optique, il est proposé de transformer un poste P-3 de fonctionnaire chargé des achats en poste d'administrateur recruté sur le plan national, étant donné qu'il a été établi que le personnel recruté sur le plan national avait les compétences nécessaires pour exercer les fonctions associées à ce poste sans compromettre l'efficacité des opérations, et que cette mesure permettrait de renforcer les capacités de la Section.

Section de la chaîne logistique

Tableau 14

Ressources humaines : Section de la chaîne logistique

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des transports (dépôts)	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Assistant (gestion des biens et des fournitures)	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Assistant à l'approvisionnement	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Assistant à l'approvisionnement	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Au Centre des opérations logistiques conjointes

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Transfert	À la Section du génie
+2	GN	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Depuis la Section du génie
Total partiel				

33. Il est proposé de transformer un poste de fonctionnaire chargé des transports et un poste d'assistant (gestion des biens et des fournitures) (agent du Service mobile) en postes d'administrateur chargé de l'approvisionnement (administrateur recruté sur le plan national) et de transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant à l'approvisionnement) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, étant donné qu'il a été établi que le personnel recruté sur le plan national avait les compétences nécessaires pour exercer les fonctions correspondant à ces postes. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant (gestion du matériel) (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre des opérations logistiques conjointes, pour rectifier une incohérence du budget 2014/15, ce poste étant resté au Centre au moment de la création de la Section de la chaîne logistique. En outre, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant à l'approvisionnement (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section du génie à la Section de la chaîne logistique pour remédier à une anomalie du budget 2014/15. Enfin, il est proposé de transférer un poste de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du génie où il s'occupera de la maintenance. Ce poste aurait dû rester dans la Section du génie, mais il a été transféré par erreur à la Section de la chaîne logistique créée en 2014/15.

Section des services médicaux

Tableau 15

Ressources humaines :Section des services médicaux

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	SM	Infirmière	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
+1	GN	Infirmière	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
+1	GN	Assistant social	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Total partiel				
	+1			

34. Il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile (infirmière) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il est également proposé que le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission cède un poste d'assistant social (agent des services généraux recruté sur le plan national), de sorte

que les fonctions d'aide sociale soient transférées, comme prévu, à la Section des services médicaux dans le cadre du budget 2014/15.

Section des transports, des mouvements et des opérations aériennes

Tableau 16

Ressources humaines : Section des transports, des mouvements et des opérations aériennes

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	SM	Assistant (transports)	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Assistant (transports)	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
Total partiel	-				

35. Il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile [assistant (transports)] en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, étant donné qu'il a été établi que les fonctions attachées à ces postes pouvaient parfaitement être exercées par des agents recrutés sur le plan national.

Section du génie

Tableau 17

Ressources humaines : Section du génie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	SM	Technicien (approvisionnement en eau et assainissement)	Suppression	
	-1	GN	Opérateur de matériel lourd	Suppression	
	-1	SM	Technicien du génie (groupes électrogènes)	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Technicien du génie (groupes électrogènes)	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Électricien	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Électricien	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Assistant Génie	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Assistant Génie	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-2	GN	Assistant (gestion des biens et des fournitures)	Réaffectation	À la Section de la chaîne logistique

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	GN	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	Transfert	Depuis la Section de la chaîne logistique
-1	SM	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
-3	SM	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
-25	GN	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
-16	GN	Mécanicien/technicien (groupes électrogènes)	Suppression	
-3	GN	Électricien	Suppression	
Total partiel	-51			

36. À la Section du génie, il est proposé de supprimer 50 postes (5 SM et 45 GN), comme indiqué ci-dessus. Il est également proposé de transformer un poste de technicien du génie (groupes électrogènes), un poste d'électricien et un poste d'assistant Génie (agent du Service mobile) en postes d'administrateur recruté sur le plan national, étant donné qu'il a été établi que le personnel recruté sur le plan national avait les compétences nécessaires pour exercer les fonctions attachées à ces postes. En outre, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant (gestion des biens et des fournitures) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la chaîne logistique, et de transférer un poste de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent des Services généraux recruté sur le plan national) de la Section de la chaîne logistique à la Section du génie pour remédier à une anomalie du budget 2014/15.

Centre des opérations logistiques conjointes

Tableau 18

Ressources humaines : Centre des opérations logistiques conjointes

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	SM	Assistant administratif	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
+1	GN	Assistant administratif	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
+1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Depuis la Section de la chaîne logistique
Total partiel	+1			

37. Il est proposé qu'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) soit transformé en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, étant donné qu'il a été établi que le personnel recruté sur le plan national avait les compétences requises pour assurer cette fonction. Il est également proposé qu'un

poste d'assistant (gestion du matériel) (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit transféré de la Section de la chaîne logistique afin de rectifier une erreur commise dans le budget 2014/15.

Services régionaux des technologies de l'information et des communications

Tableau 19

Ressources humaines : Services régionaux des technologies de l'information et des communications

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	SM	Assistant informaticien	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Informaticien	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
-1	SM	Technicien radio	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Spécialiste des télécommunications	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
-1	SM	Technicien en télécommunications	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
+1	GN	Technicien en télécommunications/ assistant aux télécommunications	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
-1	SM	Assistant informaticien	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
+1	GN	Assistant informaticien	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
-1	SM	Assistant (enregistrement, courrier et archives)	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
+1	GN	Assistant (enregistrement, courrier et archives)	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
-1	SM	Assistant au système d'information géographique	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
+1	GN	Assistant au système d'information géographique	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
-1	SM	Assistant informaticien	Suppression	
-1	SM	Assistant aux télécommunications	Suppression	
-1	SM	Installateur	Suppression	
Total partiel	-3			

38. Il est proposé qu'un poste d'assistant informaticien et un poste de technicien radio (agent du Service mobile) soient transformés en postes d'administrateur recruté sur le plan national, et qu'un poste de technicien en télécommunications, un poste d'assistant informaticien, un poste d'assistant (enregistrement, courrier et archives) et un poste d'assistant au système d'information géographique (agent du Service mobile) soient transformés en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, étant donné qu'il a été établi que le personnel recruté sur le plan national avait les compétences requises pour assurer ces fonctions. Il est également proposé que trois postes d'agent du Service mobile (1 poste d'assistant informaticien, 1 poste d'assistant aux télécommunications et 1 poste d'installateur) du Groupe de la gestion environnementale soient supprimés.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	293 263,9	324 700,6	336 875,4	12 174,8	3,7
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	293 263,9	324 700,6	336 875,4	12 174,8	3,7
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	57 543,6	53 297,3	52 282,6	(1 014,7)	(1,9)
Personnel recruté sur le plan national	46 205,1	41 384,1	45 150,6	3 766,5	9,1
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	21,2	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	103 769,9	94 681,4	97 433,2	2 751,8	2,9
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	179,0	63,6	94,4	30,8	48,4
Voyages	1 066,0	914,1	1 143,0	228,9	25,0
Installations et infrastructures	24 227,0	24 786,6	21 307,1	(3 479,5)	(14,0)
Transports terrestres	6 967,0	7 151,0	6 451,2	(699,8)	(9,8)
Transports aériens	5 908,8	6 169,9	5 145,7	(1 024,2)	(16,6)
Transports maritimes ou fluviaux	42 355,8	34 205,7	31 786,9	(2 418,8)	(7,1)
Communications	4 012,7	7 541,8	6 796,4	(745,4)	(9,9)
Informatique	4 840,8	4 934,7	4 903,7	(31,0)	(0,6)
Santé	822,4	1 081,8	1 259,6	177,8	16,4
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3 989,6	2 823,2	3 856,6	1 033,4	36,6
Projets à effet rapide	496,8	500,0	500,0	–	–
Total partiel	94 865,9	90 172,4	83 244,6	(6 927,8)	(7,7)
Total brut	491 899,7	509 554,4	517 553,2	7 998,8	1,6
Recettes provenant des contributions du personnel	12 975,5	11 742,9	12 342,8	599,9	5,1
Total net	478 924,2	497 811,5	505 210,4	7 398,9	1,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	491 899,7	509 554,4	517 553,2	7 998,8	1,6

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

B. Contributions non budgétaires

39. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	3 551,4
Total	3 551,4

^a Terrains et locaux fournis par le gouvernement hôte, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation à Tyr, les bureaux de la Section du contrôle des mouvements au port et à l'aéroport, le quartier général de la Force à Naqoura et des postes militaires, ainsi que services, remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, exemption des droits de douane et droits d'atterrissage en Israël.

C. Gains d'efficience

40. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 tiennent compte des mesures d'efficience suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	191,7	Remplacement de vieux groupes électrogènes traditionnels par de nouveaux modèles dotés d'injecteurs électroniques à commande hydraulique pour réduire la consommation et les émissions de carburant
Communications	60,0	Diminution du nombre de dispositifs utilisant le réseau de téléphonie mobile de 850 en 2014/15 à 750 en 2015/16 grâce à l'amélioration de la couverture VHF résultant de l'introduction de la technologie radio numérique VHF
Total	251,7	

D. Taux de vacance de postes

41. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection 2015/16</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	30,9	26,5	26,5

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection 2015/16</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13,4	5,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	25,7	10,0	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	8,2	5,0	3,0

42. Le coefficient délais de déploiement de 26,5 % proposé pour les contingents tient compte des dernières tendances observées en matière de déploiement. Le taux de vacance de postes proposé pour le personnel recruté sur les plans international et national tient compte des dernières tendances observées en matière d'occupation des postes et d'une diminution nette de 56 postes (38 soumis à recrutement international et 18 soumis à recrutement national).

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

43. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 109 778 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Matériel majeur	
Contingents	74 231,4
Total partiel	74 231,4
Soutien logistique	
Contingents	35 546,8
Total partiel	35 546,8
Total	109 778,2

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,60	1 ^{er} juillet 2007	26 décembre 2007
Usage opérationnel intensif	0,80	1 ^{er} juillet 2007	26 décembre 2007
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,10	1 ^{er} juillet 2007	26 décembre 2007
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-0,40		

F. Formation

44. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	415,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	451,8
Total	866,8

45. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2015/16, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	766	1 109	916	795	1 088	979	14 951	12 028	13 518
Formation externe ^a	66	92	62	29	45	33	4	2	2
Total	832	1 201	978	824	1 133	1 012	14 955	12 030	13 520

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

46. Le programme de formation de la FINUL pour l'exercice 2015/16 prévoit au premier chef des stages de formation internes et externes destinés, respectivement, à 15 413 et 97 membres du personnel. Un total de 180 stages (99 internes et 81 externes) a été programmé, notamment des formations dans le domaine de la sensibilisation et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et des cours obligatoires sur le VIH/sida à l'intention de quelque 9 320 militaires et 411 membres du personnel civil, et des cours de renforcement des aptitudes en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation et des compétences spécialisées et techniques à l'intention des autres membres du personnel devant suivre une formation. Les programmes porteront sur les domaines suivants : administration, gestion budgétaire et financière, transports aériens, communications, génie, transports terrestres, gestion/mise en valeur des ressources humaines, informatique, encadrement, gestion/développement organisationnel, santé, affaires politiques et civiles, achats/gestion des marchés, sécurité et gestion des approvisionnements et des biens.

G. Services de détection des mines et de déminage

47. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	1 507,3

48. Le montant de 1 507 300 dollars demandé au titre de l'Équipe des Nations Unies pour l'appui à la lutte antimines couvre les dépenses afférentes aux 4 membres du personnel recrutés sur le plan international et aux 6 travailleurs contractuels recrutés sur le plan national, les frais connexes de réinstallation et de voyage et les frais de fonctionnement pris en charge au titre d'un accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour que celui-ci appuie et facilite les opérations de déminage menées par la FINUL dans la zone d'opérations. À cet égard, l'Équipe pour l'appui à la lutte antimines travaille avec le commandant adjoint de la force et les militaires afin d'organiser la prévalidation et la validation des équipes de déminage, leur formation, le contrôle de la qualité, la fourniture de conseils techniques et des réunions d'information sur la sécurité, selon les besoins. Elle veille également à ce que toutes les activités de détection des mines et de déminage menées par la FINUL soient conformes aux Normes internationales de la lutte antimines, aux normes nationales en la matière ainsi qu'aux procédures opérationnelles permanentes et aux exigences et directives des Nations Unies en matière de sécurité, garantissant ainsi la sûreté et l'efficacité de ces opérations. En outre, elle organisera des stages de formation visant à garantir que le personnel chargé de l'assurance qualité et des opérations est dûment habilité à réaliser les évaluations requises des opérations de déminage. Elle fournira également une aide pour le désamorçage des bombes à sous-munitions réalisé par la FINUL dans le sud du Liban.

H. Projets à effet rapide

49. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2013-30 juin 2014 (dépenses effectives)	496,8	25
1 ^{er} juillet 2014-30 juin 2015 (dépenses approuvées)	500,0	25
1 ^{er} juillet 2015-30 juin 2016 (dépenses proposées)	500,0	25

50. La présence militaire de la FINUL dans la zone d'opérations ayant des incidences importantes sur la vie de la population locale, il est nécessaire que la Force continue d'aider cette dernière au moyen de projets visant à étendre l'autorité de l'État, à éduquer et à renforcer les capacités en matière civique (10 projets), à gérer les conflits et à renforcer la confiance (7 projets) et à faciliter l'accès aux services de base (8 projets). Il est absolument essentiel que la FINUL continue de manifester son soutien à la population locale dans la zone d'opérations tout entière.

III. Bombardement de Cana

51. Au paragraphe 13 de sa résolution 68/292, l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/325, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de sa résolution 62/265, le paragraphe 19 de sa résolution 63/298, le paragraphe 18 de sa résolution 64/282, le paragraphe 15 de sa résolution 65/303, le paragraphe 13 de sa résolution 66/277 et le paragraphe 13 de sa résolution 67/279, souligné de nouveau qu'Israël est tenu de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par les faits survenus à Cana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixante-neuvième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, le montant a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL (Compte spécial) et le Secrétariat a adressé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 20 lettres à ce sujet, dont la plus récente date du 29 août 2014, qui sont restées sans réponse.

IV. Analyse des variations¹

52. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	12 174,8	3,7 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

53. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par : a) le besoin de matériel appartenant aux contingents et de matériel majeur résultant du déploiement d'une compagnie du génie et d'un bataillon d'infanterie et de

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

l'application d'un coefficient de non-déploiement et d'indisponibilité moins élevé, les pays ayant fourni davantage de contingents; b) le remboursement aux gouvernements du coût des contingents au taux standard révisé, fixé par l'Assemblée générale à 1 332 dollars dans sa résolution 68/281; c) les frais de voyage (déploiement), de relève et de rapatriement des contingents, calculés en fonction du déploiement effectif et des dernières dépenses observées.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(1 014,7)	(1,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

54. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la suppression de 10 postes d'agent recruté sur le plan international et la transformation de 28 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen des effectifs civils. Cette réduction est en partie contrebalancée par la révision du barème des traitements du personnel, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2015.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	3 766,5	9,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

55. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par : a) la transformation de 28 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national; b) l'augmentation annuelle des traitements du personnel. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la suppression de 46 postes d'agent recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Consultants	30,8	48,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

56. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la participation de la Force à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le besoin de consultants non formateurs qui en découle. Cette augmentation est en partie contrebalancée par le fait qu'aucun consultant formateur n'est nécessaire, les formations étant organisées au moyen des ressources internes de la FINUL.

	<i>Variation</i>	
Voyages	228,9	25,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

57. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la participation de la Force aux frais de voyages organisés à des fins autres que la formation, notamment le voyage d'un groupe d'experts en recrutement.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(3 479,5)	(14,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

58. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par : a) le fait qu'il n'est pas nécessaire d'acquérir certains équipements, notamment du matériel de génie, au cours de l'exercice 2015/16; b) la baisse de la consommation des groupes électrogènes résultant du remplacement des vieux modèles traditionnels par de nouveaux dotés d'injecteurs électroniques à commande hydraulique, associée à la baisse du prix du gazole (0,71 dollar le litre, contre 0,87 dollar en 2014/15). Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses liées à l'entretien, résultant de la décision de la direction d'externaliser les services de maintenance des bâtiments et des groupes électrogènes.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(699,8)	(9,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

59. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par l'acquisition de moins de matériel pour les ateliers de réparation, le fait qu'aucun nouveau véhicule ne sera acheté et la réduction des dépenses liées à l'assurance responsabilité civile résultant de la diminution du nombre de véhicules (2 798 en 2015/16, dont 842 appartenant à l'Organisation des Nations Unies et 1 956 aux contingents, contre 2 950 en 2014/15, dont 961 appartenant à l'Organisation et 1 989 aux contingents).

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(1 024,2)	(16,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

60. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par : a) l'optimisation de l'utilisation des moyens aériens et la réduction des dépenses liées à la location et à l'exploitation de sept appareils (1 aéronef civil loué à une société et 6 aéronefs fournis en vertu de lettres d'attribution); b) la baisse du prix du carburant (0,703 dollar le litre, contre 0,931 en 2014/15).

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(2 418,8)	(7,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

61. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par le fait que des frais de location et d'exploitation correspondant à sept navires et deux aéronefs ont été calculés pour l'intégralité de l'exercice 2015/16 (12 mois), contre huit navires et deux aéronefs prévus pour une période de neuf mois au cours de l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Communications	(745,4)	(9,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

62. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par : a) le fait qu'aucun coût indirect n'a été prévu au titre des communications par réseaux commerciaux et du matériel de communication dans le cadre du projet Umoja; b) la réduction des dépenses liées à l'entretien du matériel, aux services d'assistance et à l'acquisition de pièces de rechange, calculées sur la base des dépenses engagées en 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Santé	177,8	16,4 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

63. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la hausse des frais d'hospitalisation observée dans les hôpitaux centraux, à en juger par les dernières dépenses engagées et les contrats les plus récents.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 033,4	36,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

64. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par le fait que les prévisions de frais de transport de toutes les acquisitions de la Force sont désormais inscrites dans cette catégorie, comme le prévoit le projet Umoja.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

65. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 517 553 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

b) Mise en recouvrement du montant de 86 258 866 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2015;

c) Mise en recouvrement du montant de 431 294 334 dollars pour la période allant du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 43 129 433 dollars par mois.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

(A/68/782/Add.12)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur un total de 299 agents recrutés sur le plan international en poste au 28 février 2014, seuls 46 parlaient l'arabe, et que parmi les fonctionnaires recrutés sur le plan international de la classe P-4 et des classes supérieures, seuls 9 connaissaient cette langue. Le Comité consultatif engage la mission à continuer de s'efforcer de recruter du personnel parlant l'arabe (par.8).</p>	<p>La FINUL continue de faire tout son possible pour étoffer ses effectifs d'agents recrutés sur le plan international parlant l'arabe, notamment à la classe P-4 et aux classes supérieures, sans pour autant négliger les autres éléments entrant en compte dans le recrutement de candidats qualifiés.</p>

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Deux cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

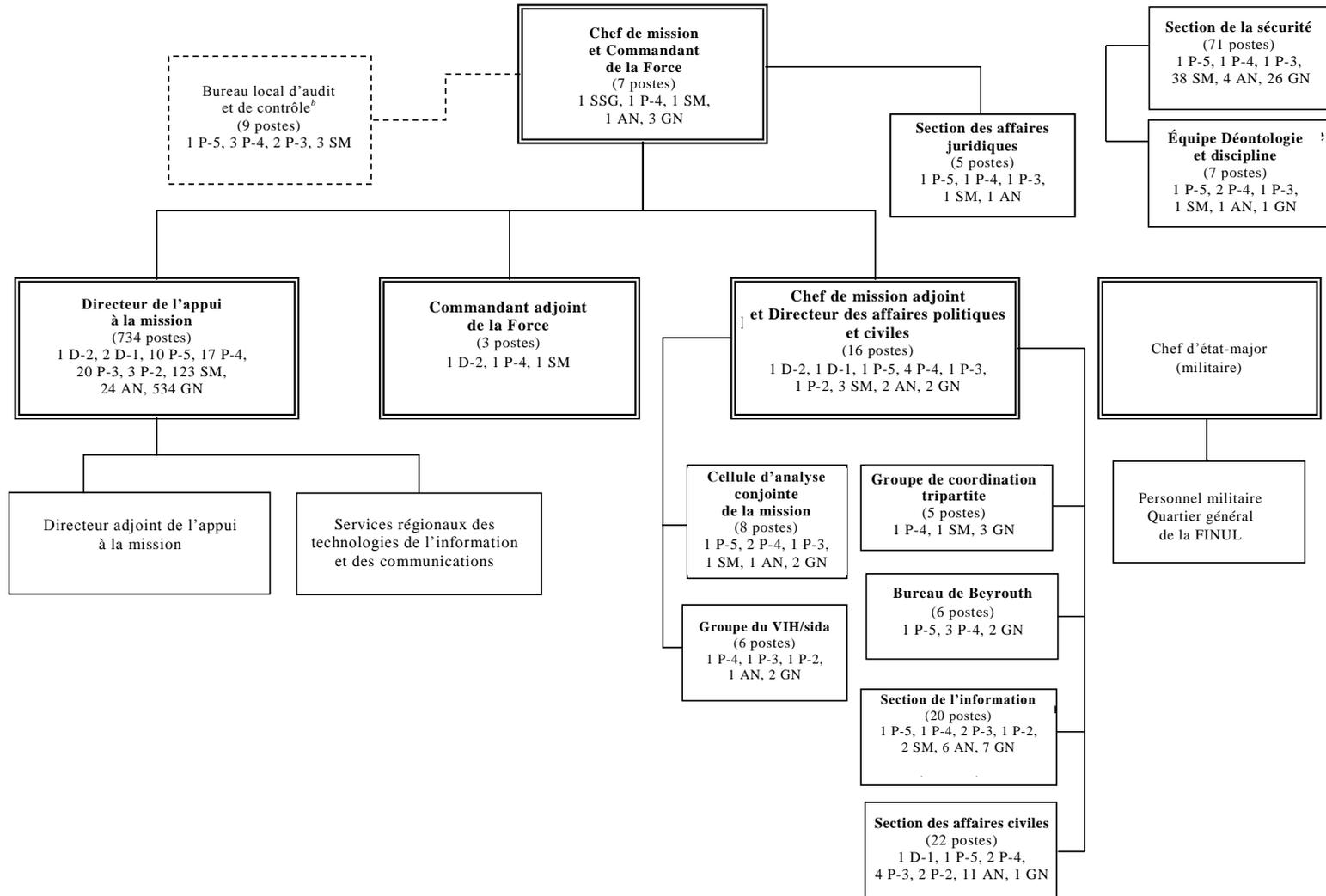
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

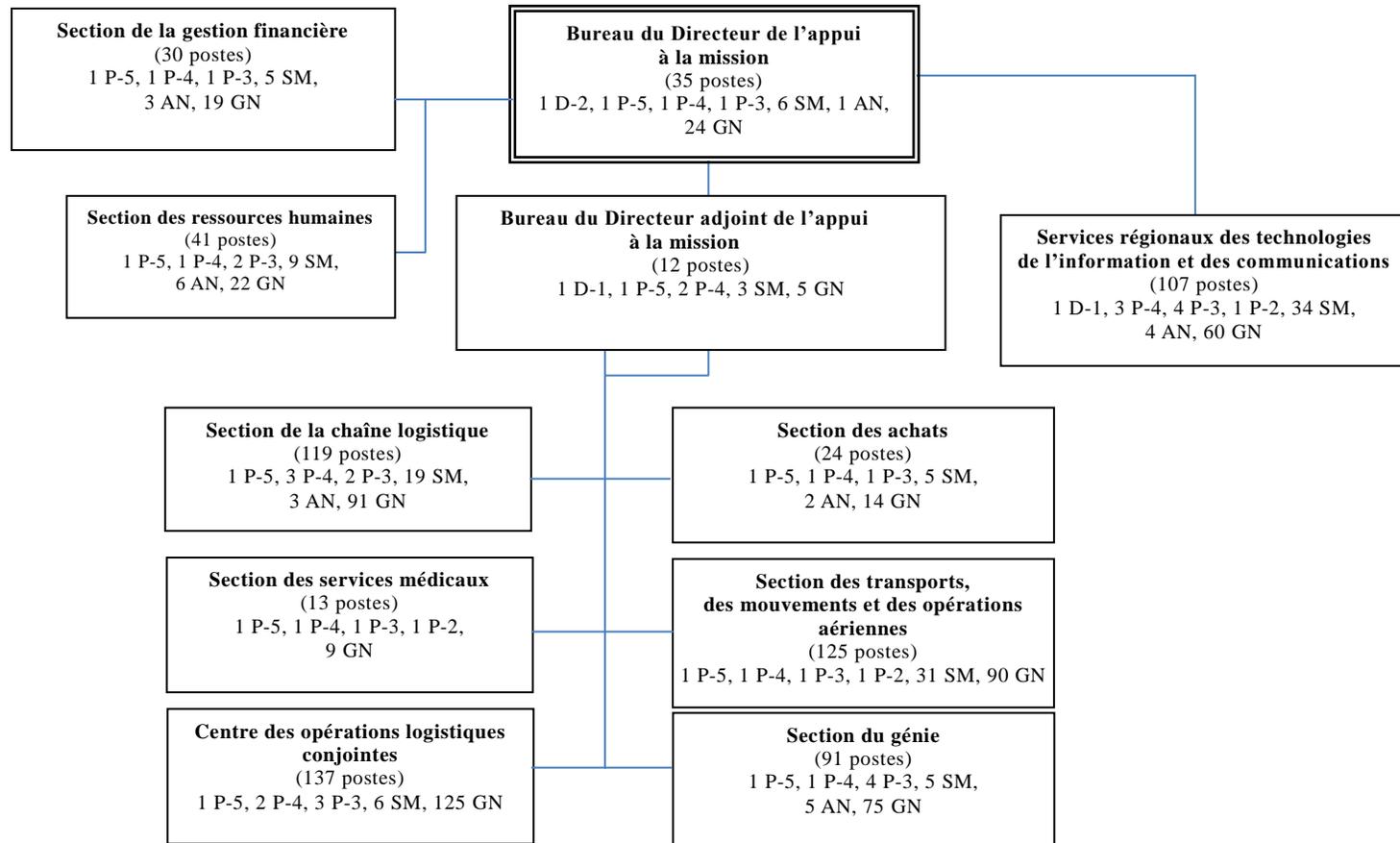
Annexe II

Organigrammes^a

A. Opérations



B. Division de l'appui à la mission



Abbreviations : SSG : sous-secrétaire général; SM : Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Emplois financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

